



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Activités de renforcement des capacités entreprises  
par les organes créés au titre de la Convention  
et du Protocole de Kyoto**

**Rapport de compilation-synthèse du secrétariat**

*Résumé*

Le présent rapport a été établi afin d'éclairer les débats devant avoir lieu à la dixième réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités et à la cinquième réunion du Comité de Paris sur le renforcement des capacités. Il regroupe et synthétise les informations relatives aux activités de renforcement des capacités figurant dans les rapports publiés en 2020 par les organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto, par les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et par le Conseil du Fonds pour l'adaptation.



## Abréviations et acronymes

CDN	Contribution déterminée au niveau national
CET	Comité exécutif de la technologie
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties
COVID-19	maladie à coronavirus 2019
CPF	Comité permanent du financement
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
DTU	Université technique du Danemark
EBT	Évaluation des besoins technologiques
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
GES	Gaz à effet de serre
GCE	Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
Groupe d'experts des PMA	Groupe d'experts des pays les moins avancés
IRCT	Initiative de renforcement des capacités pour la transparence
CKI	Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre
MDP	Mécanisme pour un développement propre
Mécanisme international de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
ODD	objectif de développement durable
Partie non visée à l'annexe I	Partie non visée à l'annexe I de la Convention
PEID	Petits États insulaires en développement
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plan national d'adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement

## I. Introduction

### A. Mandat

1. La Conférence des Parties (COP) a chargé le secrétariat de rassembler et de synthétiser les rapports établis depuis la dernière réunion du Forum de Durban par les organes compétents créés au titre de la Convention et de soumettre le document correspondant aux sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) qui coïncideront avec les réunions du Forum de Durban, afin de faciliter les débats de ce dernier<sup>1</sup>.
2. À sa vingt et unième session, la COP a décidé que le rapport de compilation-synthèse sur les activités de renforcement des capacités des organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto ferait partie des contributions au Comité de Paris sur le renforcement des capacités<sup>2</sup>.
3. La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), à sa deuxième session, a prié le secrétariat de faire figurer dans le rapport de compilation-synthèse visé au paragraphe 2 ci-dessus des renseignements sur les activités menées par les organes qui concourent à l'application de l'Accord de Paris concernant les questions relatives au renforcement des capacités au titre de l'Accord<sup>3</sup>.

### B. Objet du rapport

4. Le présent rapport synthétise les informations relatives au renforcement des capacités figurant dans les rapports ci-après :
  - a) Rapport du Comité de l'adaptation<sup>4</sup> ;
  - b) Rapport du Groupe consultatif d'experts (GCE) des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention<sup>5</sup> ;
  - c) Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques<sup>6</sup> ;
  - d) Rapports sur les trente-septième et trente-huitième réunions du Groupe d'experts des pays les moins avancés<sup>7</sup> ;
  - e) Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités<sup>8</sup> ;
  - f) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques<sup>9</sup> ;
  - g) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties<sup>10</sup> ;
  - h) Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation<sup>11</sup>.
5. Les informations dont dispose le secrétariat sur les activités relatives au renforcement des capacités entreprises en 2020 par organes compétents après la publication des rapports mentionnés au paragraphe 4 ci-dessus ont également été prises en considération lors de l'établissement du présent rapport pour faire en sorte qu'il soit à jour.

<sup>1</sup> Décisions 2/CP.17, par. 146 ; et 1/CP.18, par. 78.

<sup>2</sup> Décision 1/CP.21, par. 79.

<sup>3</sup> Décision 3/CMA.2, par. 6.

<sup>4</sup> FCCC/SB/2020/2.

<sup>5</sup> FCCC/SB/2020/15.

<sup>6</sup> FCCC/SB/2020/3.

<sup>7</sup> FCCC/SBI/2020/6 et FCCC/SBI/2020/14.

<sup>8</sup> FCCC/SBI/2020/13.

<sup>9</sup> FCCC/SB/2020/4.

<sup>10</sup> Disponible à l'adresse <https://www.thegef.org/documents/report-gef-26th-session-cop-unfccc>.

<sup>11</sup> FCCC/KP/CMP/2020/2–FCCC/PA/CMA/2020/2.

6. Pour la première fois, le rapport de compilation-synthèse comporte un sous-chapitre sur les éléments de renforcement des capacités des activités du Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre (CKI), organe constitué à la vingt-quatrième session de la COP. Des informations sur les activités mentionnées dans les sous-chapitres sur le CKI et le groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones figurent sur les pages Web de chacun de ces organes<sup>12</sup>.

7. Le rapport du Comité permanent du financement (CPF) et le rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre pour 2020 n'ont pas été pris en considération dans le présent document faute d'avoir été publiés à temps. Les informations sur les activités du CPF et du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre ont été extraites des pages Web correspondantes<sup>13</sup>.

8. Le rapport de 2020 du Fonds vert pour le climat (FVC) à la COP n'a pas été pris en considération non plus dans le présent document faute d'avoir été publié à temps. Le FVC communiquera des renseignements sur ses activités de renforcement des capacités de 2020 dans son rapport à la COP.

9. On trouvera dans l'additif du présent document une compilation de renseignements sur certaines activités liées au renforcement des capacités que des organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto ont réalisées.

## II. Principales conclusions et tendances nouvelles

10. Les activités menées en 2020 par les organes créés au titre de la Convention et de son Protocole de Kyoto, notamment une grande partie de leurs travaux relatifs au renforcement des capacités, ont été perturbées par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Certaines manifestations, réunions techniques et forums qu'ils organisent régulièrement ont été reportés à 2021 ou jusqu'à nouvel ordre, ou se sont tenus selon d'autres modalités. Ainsi, le forum de l'adaptation, le Pôle de renforcement des capacités, l'Expo PNA et le forum du CPF ont été reportés ; le Forum mondial des autorités nationales désignées et le Forum mondial des centres régionaux de collaboration organisé par le Conseil exécutif du Mécanisme pour un développement propre (MDP) se sont tenus à distance en 2020.

11. Néanmoins, comme les années précédentes, les organes créés au titre de la Convention et de son Protocole ont pu mener diverses activités relatives au renforcement des capacités en 2020 et ont continué de collaborer dans des domaines de travail présentant des possibilités de synergie. Nombre d'activités se sont appuyées sur des travaux précédents dans le contexte de mandats en cours et ont été menées en collaboration non seulement avec les autres organes mais aussi avec des parties prenantes extérieures, parmi lesquelles des organismes des Nations Unies, d'autres organisations et initiatives intergouvernementales, des établissements de recherche et des universités, ainsi que la société civile.

12. Malgré la pandémie de COVID-19, le nombre total des activités relatives au renforcement des capacités notifiées a augmenté, passant de 114 en 2019 à 180 en 2020 (voir le tableau ci-dessous indiquant le nombre d'activités exécutées pendant ces deux années par organisme). Les activités du GCE et du Groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA) sont celles dont le nombre a augmenté le plus sensiblement, en raison d'une forte augmentation du nombre d'outils de formation et de manuels produits par le GCE et du volume des services d'appui direct aux pays assurés par le Groupe d'experts des PMA au titre de l'initiative sur les PNA ouverts. Le Conseil exécutif du MDP a également organisé un plus grand nombre d'activités de formation et d'ateliers en 2020.

13. La catégorie où le plus d'activités ont été signalées en 2020 est celle des formations et ateliers (47), suivie des manifestations, réunions techniques et forums (43), des outils et des manuels (40), de l'assistance et de l'appui techniques (28) et des séminaires, outils et cours en ligne (17).

<sup>12</sup> <https://unfccc.int/KCI> et <https://unfccc.int/LCIPP-FWG>, respectivement.

<sup>13</sup> <https://unfccc.int/SCF> et <https://cdm.unfccc.int/EB>, respectivement.

### Nombre d'activités relatives au renforcement des capacités menées par les organes constitués en 2019 et 2020

<i>Organe constitué</i>	2019	2020
Comité de l'adaptation	8	6
Conseil exécutif du MDP	31	44
GCE	15	46
CRTC	27	33
Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones	7	3
CKI	–	1
Groupe d'experts des PMA	4	25
Comité de Paris	8	5
CPF	1	0
CET	5	7
Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie	8	5

14. Comme en 2019, la plupart des organes ont organisé en 2020 des ateliers de formation ou des ateliers techniques sur des sujets liés au climat, notamment des ateliers qui se sont tenus à distance faute de pouvoir avoir lieu pendant les semaines régionales du climat au titre de la Convention. Une partie des manifestations, des réunions techniques et des forums organisés régulièrement ont eu lieu à distance, tandis que d'autres ont été reportés en raison de la pandémie. Ainsi, les réunions régionales d'experts techniques, les forums régionaux à l'intention des entités nationales désignées et le Forum mondial des autorités nationales désignées ont eu lieu à distance, tandis que le forum de l'adaptation, le Pôle de renforcement des capacités et l'Expo PNA ont été reportés.

15. Divers manuels et outils de formation ont été élaborés, parmi lesquels, notamment, un inventaire des méthodes d'évaluation des besoins d'adaptation des pays en développement parties, établi par le Comité de l'adaptation, une note d'orientation commune sur les technologies permettant d'éviter, de réduire au minimum et de prendre en compte les pertes et préjudices dans les zones côtières, produite conjointement par le Comité exécutif de la technologie (CET) et le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, et des supports de formation tels que des manuels et des vidéos sur les dispositifs de suivi, de notification et de vérification existants dans le cadre de la Convention et le cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui mis en place au titre de l'Accord de Paris, élaborés par le GCE.

16. En 2020, il y a eu à nouveau, parmi les activités en ligne, des webinaires et des cours d'apprentissage en ligne, tels que ceux proposés par le GCE et le CRTC, des bulletins d'information, produits par le Comité de l'adaptation, le Conseil du Fonds pour l'adaptation, le CRTC et le Comité de Paris, et des activités de portails Web tels que la plateforme NAP Central, mise au point sous la direction du Groupe d'experts des PMA, et le Centre d'échange d'informations des Fidji sur le transfert des risques, administré par le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie.

17. Une assistance et un appui techniques ont été fournis, par exemple, par le CRTC, à la demande de pays en développement, par le Groupe d'experts des PMA, dans le domaine de la formulation et de la réalisation des PNA, et par le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, dans le domaine de la mobilité humaine et de la gestion globale des risques.

18. Les organes concernés ont abordé divers sujets dans le cadre de leurs activités relatives au renforcement des capacités, qui continuent d'être harmonisées avec les domaines prioritaires de renforcement des capacités définis dans le cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement établi en application de la décision 2/CP.7. Ils ont également examiné des sujets plus récents tels que l'accès et la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique et la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN). Plusieurs organes, dont le Groupe de facilitation de la plateforme des

communautés locales et des peuples autochtones, le Comité de Paris et le CRTC, ont abordé une ou plusieurs questions intersectorielles, telles que l'égalité des sexes, les droits de l'homme et le savoir des peuples autochtones, dans le cadre de leurs activités relatives au renforcement des capacités en 2020. Un autre sujet plus récent est la mise en œuvre de mesures de riposte aux changements climatiques, qui a été abordée dans le cadre d'une activité du CKI relative au renforcement des capacités en 2020.

19. Les activités relatives au renforcement des capacités menées par les organes concernés ont bénéficié à un grand nombre de parties prenantes, parmi lesquels des acteurs du secteur public, des universitaires et des membres de la société civile, y compris des jeunes. Comme les années précédentes, en 2020, la participation du secteur privé a souvent été encouragée, notamment dans le cadre d'activités spécialement consacrées à des questions intéressant le secteur privé dont celle de sa participation.

20. Enfin, le Comité de Paris a accentué ses travaux visant à renforcer la cohérence et la coordination du renforcement des capacités, en s'efforçant d'améliorer la cohérence et la coordination des activités menées dans ce domaine par les organes constitués : il a organisé une table ronde avec des représentants des organes constitués, des entités fonctionnelles du Mécanisme financier et du processus Action pour l'autonomisation climatique (AAC) afin de recueillir leurs avis sur un projet de note de réflexion sur la création d'un dispositif de coordination informel pour le renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris. La version finale de cette note de réflexion a été établie pendant l'intersession, et il a été convenu de mettre en place ce groupe de coordination informel en 2021.

### **III. Éléments de renforcement des capacités dans les activités des organes créés au titre de la Convention**

#### **A. Comité de l'adaptation**

21. En 2020, le Comité de l'adaptation a continué d'apporter un appui technique et de donner des orientations aux Parties sur les mesures d'adaptation et les moyens de mise en œuvre (financement, technologie et renforcement des capacités). L'essentiel de son activité a consisté à offrir un appui et des conseils concernant les PNA, en étroite collaboration avec le Groupe d'experts des PMA et avec l'aide de sa propre équipe spéciale sur les PNA, ainsi qu'à réaliser les mandats définis la CMA.

22. Le Comité de l'adaptation a continué de publier son bulletin sur le financement de l'adaptation, qui donne aux Parties et aux autres acteurs intéressés des nouvelles à jour sur les aspects de cette question ayant trait aux fonds, aux organes de la Convention et aux négociations.

23. S'appuyant sur les travaux qu'il avait consacrés au renforcement de la participation du secteur privé dans le domaine de l'adaptation, le Comité de l'adaptation, en collaboration avec le Réseau mondial pour les PNA, a élaboré une boîte à outils pour la participation du secteur privé aux PNA<sup>14</sup> et a présentée celle-ci officiellement à l'occasion d'une réunion en ligne en mai 2020.

<sup>14</sup> Crawford A., Church C. et Ledwell C., 2020. *Toolkit for Engaging the Private Sector in National Adaptation Plans (NAPs): Supplement to the UNFCCC Technical Guidelines for the NAP Process* (Boîte à outils pour la participation du secteur privé aux Plans d'adaptation nationaux (PNA) : supplément aux directives techniques de la Convention relatives au processus des PNA). Réseau mondial pour les PNA et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Winnipeg, Manitoba, Canada: International Institute for Sustainable Development (Institut international pour le développement durable). Disponible à l'adresse <https://napglobalnetwork.org/resource/toolkit-for-engaging-the-private-sector-in-national-adaptation-plans-naps/>.

24. Le Comité de l'adaptation, en collaboration avec le Groupe d'experts des PMA, des partenaires du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, et des utilisateurs et des concepteurs des méthodes appliquées, a aussi lancé un projet pilote d'inventaire des méthodes actuelles d'évaluation des besoins en matière d'adaptation et des moyens de répondre à ces besoins. Cet inventaire, qui recouvre un grand nombre d'outils, d'études de cas et d'autres ressources soumis par les Parties et les principaux utilisateurs, constitue une source centralisée d'informations sur les outils d'évaluation des besoins en matière d'adaptation dans divers contextes. Il fournira également des informations utiles pour l'établissement, en 2021, d'un document technique sur les méthodes d'évaluation des besoins en matière d'adaptation ainsi que leur application et les lacunes, les bonnes pratiques, les enseignements à retenir et les lignes directrices correspondantes.

25. Les autres activités du Comité de l'adaptation relatives au renforcement des capacités sont notamment l'élaboration d'une publication, selon une demande de la CMA, visant à recenser les efforts d'adaptation des pays en développement et à synthétiser les données d'expérience et les bonnes pratiques de ces pays dans le traitement des risques<sup>15</sup> ; et d'un document technique<sup>16</sup>, accompagné d'un résumé à l'intention des décideurs, sur les données utilisées dans le cadre des activités d'adaptation à différentes échelles spatiales et temporelles<sup>17</sup>.

26. Deux manifestations qui devaient être organisées par le Comité de l'adaptation ont dû être reportées à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19 : le forum de l'adaptation consacré au suivi et à l'évaluation de l'adaptation (qui devait se tenir dans le cadre de la conférence « Adaptation Futures » à New Delhi<sup>18</sup>) et un atelier sur les questions de genre et l'adaptation, qui devait se tenir pendant l'Expo PNA de 2020.

## **B. Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

27. En 2020, le GCE a continué de renforcer les capacités des Parties non visées à l'annexe I et des experts figurant dans le fichier des experts de la Convention, pour permettre aux premières d'élaborer leurs communications nationales et leurs rapports biennaux actualisés et aux seconds de procéder à l'analyse technique de ces rapports. Il propose à l'intention des experts nationaux un cours d'apprentissage en ligne sur l'établissement des communications nationales (dispensé dans le cadre du cours sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, l'évaluation des mesures d'atténuation et les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (GES)), auquel 313 participants avaient participé jusqu'en octobre 2020. Il a également proposé les onzième et douzième cycles de son programme de formation, visant à parachever ou développer les qualifications des équipes d'experts techniques dans le domaine de l'analyse technique des rapports biennaux actualisés.

28. Le GCE a aussi mené un certain nombre de nouvelles activités visant à renforcer les capacités des Parties en ce qui concerne les processus actuels de mesure, de notification et de vérification découlant de la Convention, ainsi que le cadre de transparence renforcé au titre de l'Accord de Paris. Il a ainsi formé 296 participants originaire de 108 pays dans le cadre de sept ateliers régionaux à distance de formation pratique sur la mise en œuvre des processus actuels de mesure, de notification et de vérification et la compréhension des modalités, procédures et lignes directrices concernant le cadre de transparence renforcé. Il a rédigé deux exposés techniques et élaboré des supports de formation pour ces ateliers, dont quatre vidéos animées préenregistrées disponibles en anglais, arabe, espagnol, français et russe sur la chaîne YouTube de la Convention<sup>19</sup>.

<sup>15</sup> Comité de l'adaptation, document AC/2020/6. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/210538>.

<sup>16</sup> Comité de l'adaptation, 2020. *Data for adaptation at different spatial and temporal scales*. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/267555>.

<sup>17</sup> Comité de l'adaptation, 2020. *Data for adaptation at different spatial and temporal scales: summary for policymakers*. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/267554>.

<sup>18</sup> Voir <http://adaptationfutures2020.in/>.

<sup>19</sup> Voir <https://www.youtube.com/watch?v=N3dg8sDsnYA&list=PLBcZ22cUY9RLLBHnq3xwvt1fq3PqcxWb&index=1>.

29. Le GCE a organisé trois webinaires régionaux en anglais et en espagnol sur les synergies au niveau national en matière de collecte de données aux fins de l'établissement de rapports au titre des processus actuels de mesure, de notification et de vérification, du cadre de transparence renforcé, du suivi de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et d'autres instruments internationaux. Quelque 187 experts originaires de 79 pays ont participé à ces webinaires.

30. Le GCE a également organisé trois webinaires, en anglais, français et espagnol, sur le passage de l'utilisation des Lignes directrices révisées du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 1996) pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre à l'utilisation des Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre. Au total, 222 experts de 87 pays y ont participé.

31. Le CGE a publié le « Manuel traitant des dispositions institutionnelles à l'appui des outils de mesure, notification et vérification (MRV)/de la transparence de l'action climatique et du soutien à l'action climatique », disponible en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe<sup>20</sup>. Il a également publié le « Manuel technique à l'attention des pays en développement Parties à la convention – Vers un cadre de transparence renforcée dans le cadre de l'Accord de Paris », disponible dans les mêmes langues<sup>21</sup>. Enfin, il a fait traduire en arabe, espagnol, français et russe son « Guide en matière de mesure, notification et vérification à l'usage des pays en développement parties » afin de le rendre accessible à un public plus large<sup>22</sup>.

32. Parallèlement aux dialogues sur le climat organisés en 2020 au titre de la Convention, le GCE a tenu son troisième forum informel afin d'offrir aux parties prenantes un cadre de réflexion et d'échanges sur les données d'expérience nationales et l'évolution des besoins et des priorités en ce qui concerne l'utilisation des mécanismes de mesure, de notification et de vérification et la préparation de la transition vers le cadre de transparence renforcé.

### C. Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

33. En 2020, le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, en collaboration avec le Comité exécutif de la technologie, a publié une note d'orientation commune sur les technologies permettant d'éviter, de réduire au minimum et de prendre en compte les pertes et préjudices dans les zones côtières<sup>23</sup>, qui comprend des messages clés à l'intention des décideurs et des praticiens sur l'évaluation et la gestion des risques liés au climat, notamment au moyen d'activités de redressement et de réhabilitation.

34. Le groupe d'experts techniques du Comité exécutif sur la gestion globale des risques, créé en 2019, a poursuivi ses travaux. Un grand nombre d'activités techniques prévues dans son plan d'action a été réalisé par 18 organisations ayant des compétences en matière d'observation et d'évaluation des risques, de détermination du profil de risque ou de gestion globale des risques. Parmi les résultats pertinents obtenus en 2020, on peut citer notamment les supports de connaissance sur la protection sociale ; les approches axées sur les prévisions ; un atelier sur le financement de la lutte contre les catastrophes et l'assurance dans ce

<sup>20</sup> GCE, 2020. *Manuel traitant des dispositions institutionnelles à l'appui des outils de mesure, notification et vérification (MRV)/de la transparence de l'action climatique et du soutien à l'action climatique*. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts-cge/cge-toolbox-on-institutional-arrangements>.

<sup>21</sup> GCE, 2019. *Manuel technique à l'attention des pays en développement Parties à la convention – Vers un cadre de transparence renforcée dans le cadre de l'Accord de Paris*. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse [https://unfccc.int/sites/default/files/resource/ETF\\_Handbook-first\\_edition\\_June\\_2020-FR.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/ETF_Handbook-first_edition_June_2020-FR.pdf).

<sup>22</sup> CCNUCC, 2014. *Guide en matière de mesure, notification et vérification à l'usage des pays en développement parties*. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/French.pdf>.

<sup>23</sup> Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie et Comité exécutif de la technologie, 2020. *Policy Brief: Technologies for Averting, Minimizing and Addressing Loss and Damage in Coastal Zones*. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/node/231688>.

domaine ; un sommet régional sur l'apprentissage entre pairs, qui rassemblera des représentants de 12 pays du Pacifique.

35. L'équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population, qui est devenue opérationnelle en 2017, a également continué d'aider les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques au moyen d'une coopération et d'une facilitation accrues en matière de mobilité humaine, y compris la migration, le déplacement et la réinstallation planifiée. Un large éventail d'activités techniques figurant dans son plan d'action a été réalisé par huit organisations et réseaux spécialisés dans la mobilité humaine, le développement et l'aide humanitaire. Les résultats pertinents obtenus en 2020 sont notamment des fiches d'information, des dossiers thématiques, des études de cas et des modules d'apprentissage en ligne, ainsi que des données sur les déplacements dus aux catastrophes dans le monde en 2019. L'équipe spéciale a publié un résumé accessible des résultats techniques de la première phase d'exécution de ses activités.

36. Enfin, le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie a continué de gérer le Centre d'échange d'informations des Fidji sur le transfert des risques, bibliothèque ouverte d'informations sur l'assurance et le transfert de risques, les institutions et les didacticiels, qui comporte une plateforme interactive en ligne appelée RISK TALK dont le but est de mettre en relation les chercheurs d'informations et de solutions avec la communauté mondiale des experts.

#### **D. Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones**

37. En 2020, le Groupe de facilitation a entrepris l'exécution de son premier plan de travail biennal, qui a été élaboré en 2019. Une des trois fonctions de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones est de renforcer la capacité des peuples autochtones et des communautés locales à participer au processus découlant de la Convention et la capacité des Parties et des autres parties prenantes à collaborer avec la plateforme et avec les communautés locales et les peuples autochtones, notamment dans le contexte de la mise en œuvre de l'Accord de Paris et d'autres processus liés aux changements climatiques<sup>24</sup>.

38. En vue de l'exécution de cette fonction, le Groupe de facilitation a commencé à dispenser une série de formations thématiques visant à accroître la capacité des Parties et des institutions concernées à utiliser de manière éthique les savoirs autochtones dans le cadre de la prévention, de la réduction et de la prise en compte des effets néfastes des changements climatiques. Cette série comprend quatre webinaires, le premier ayant eu lieu en novembre 2020 sur le thème « Confiance et respect : les contours des savoirs autochtones ».

39. Le Groupe de facilitation a également organisé un dialogue avec les parties prenantes sous la forme d'un forum ouvert pour le partage des connaissances sur les progrès liés à la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, ce qui a contribué à renforcer les capacités des participants et des membres du Groupe.

40. En outre, pendant les dialogues sur le climat, une manifestation spéciale de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones consacrée au thème « Promouvoir les garanties, les protocoles et les bonnes pratiques en matière de partage des connaissances et d'échange de données d'expérience concernant l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la résilience » a contribué à l'échange de données d'expérience concernant l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Arctique.

<sup>24</sup> Décision 2/CP.23, par. 6 b).

## **E. Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre**

41. Une des fonctions du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et du CKI est d'examiner les effets des mesures de riposte mises en œuvre au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris en améliorant la coopération entre les Parties, les parties prenantes, les organisations extérieures, les experts et les institutions, en renforçant les capacités des Parties et leur compréhension des effets des mesures d'atténuation et en leur permettant d'échanger des informations, des expériences et des meilleures pratiques pour accroître leur résilience face à ces effets<sup>25</sup>. En application du plan de travail du forum et du CKI, il est prévu dans ce cadre de renforcer les capacités et la compréhension des Parties en matière d'évaluation et d'analyse des impacts des mesures de riposte mises en œuvre pour faciliter la diversification et la transformation économiques et une transition juste.

42. À cette fin, à la troisième réunion du CKI, des informations ont été échangées dans le cadre d'un débat technique sur les éléments suivants : 1) les programmes qui sont ou qui peuvent être efficaces pour renforcer les capacités des Parties et leur compréhension des effets de la mise en œuvre des mesures de riposte ; 2) le rôle que peut jouer le Comité d'experts pour renforcer les capacités des Parties en matière d'évaluation et d'analyse des impacts des mesures de riposte mises en œuvre ; 3) les types de parties prenantes avec lesquelles le Comité d'experts devrait collaborer en vue de renforcer les capacités et la compréhension des Parties en matière d'évaluation et d'analyse des impacts des mesures de riposte mises en œuvre pour faciliter la diversification et la transformation économiques et une transition juste. Les conclusions de ce débat seront utiles aux travaux futurs du Comité d'experts dans le cadre de ce mandat, dont l'élaboration d'un document technique.

43. Les activités visant à faciliter l'élaboration, l'amélioration, l'adaptation et l'utilisation d'outils et de méthodes de modélisation et d'évaluation des impacts des mesures de riposte mises en œuvre, y compris le recensement et l'examen des outils et méthodes existants dans les environnements pauvres en données, en consultation avec des experts techniques, des praticiens et d'autres parties concernées, ont été reportées en raison de la pandémie de COVID-19.

## **F. Groupe d'experts des pays les moins avancés**

44. Le Groupe d'experts des PMA a facilité les activités d'appui aux PMA, conformément aux objectifs stratégiques visant à renforcer l'appui direct aux PMA qui n'ont pas encore formulé de PNA afin de les aider à soumettre leur premier PNA pour la fin 2020 ou peu après ; aider tous les PMA à élaborer une proposition et à la soumettre au FVC afin de répondre à au moins un des besoins d'adaptation prioritaires énoncés dans leur PNA<sup>26</sup>.

45. Dans le cadre des PNA ouverts, le Groupe d'experts des PMA a continué de fournir des conseils et un appui techniques aux pays afin de les faire progresser dans la formulation et la mise en œuvre des PNA. Son Groupe de travail technique sur les PNA a continué d'engager les organisations, les centres régionaux et les réseaux compétents à promouvoir les directives et l'aide techniques relatives aux PNA. Les pays ont pu présenter leur PNA sur la plateforme nationale des PNA afin de faire connaître leurs priorités en matière d'adaptation et leurs plans concernant la mise en œuvre, ainsi que les moyens de promouvoir la collaboration avec d'autres pays, de suivre les progrès et l'efficacité de leurs efforts d'adaptation et de mettre en commun les données d'expérience.

46. Le Groupe d'experts des PMA a organisé une manifestation destinée aux pays les plus performants dans le domaine des PNA, sur les moyens de promouvoir les PNA et une reprise résiliente aux changements climatiques pendant la pandémie de COVID-19. Cette manifestation a permis aux représentants des PMA et à d'autres parties prenantes d'examiner les difficultés liées à l'adaptation et les solutions permettant de promouvoir les mesures

<sup>25</sup> Décision 7/CMA.1, annexe, par. 1, al. d).

<sup>26</sup> Voir le document publié sous la cote FCCC/SBI/2020/14, par. 79 et 80.

d'adaptation dans le contexte de la pandémie. Le Groupe d'experts des PMA a également organisé un webinaire destiné aux pays les plus performants dans le domaine des PNA, sur les moyens de promouvoir l'adaptation au moyen des PNA, qui a donné lieu à la création de programmes conjoints et de synergies avec des organisations qui prêtent assistance sur les PNA.

47. Le Groupe d'experts des PMA a continué de faire de NAP Central la principale plateforme d'informations et de ressources sur les PNA. En janvier 2021, la plateforme répertoriait 20 PNA de pays en développement et 25 suppléments aux directives techniques applicables au processus des PNA, qui guidaient les pays dans le processus de formulation et de mise en œuvre des PNA.

48. L'Expo PNA 2020, qui devait se tenir du 30 mars au 3 avril 2020 à Gaborone (Botswana), a été reportée jusqu'à nouvel ordre en raison de la pandémie de COVID-19. Certaines parties techniques de l'Expo PNA ont été organisées à distance. La formation concernant l'Accord de Paris destinée aux PMA, initialement prévue pour juin 2020, a également été annulée et remplacée par une formation à distance. En raison de la pandémie, le Groupe d'experts des PMA a adapté les modalités d'exécution de ces activités dans le cadre de son programme de travail.

49. Une réunion de bilan sur les travaux du Groupe d'experts des PMA, tenue en février 2020, a également contribué à faire mieux connaître et comprendre les principales activités du Groupe d'experts en matière de renforcement des capacités (notamment le recensement des lacunes et des besoins concernant l'application de la Convention et de l'Accord de Paris dans les PMA, et les activités visant à remédier à ces lacunes et à répondre à ces besoins), ainsi que les modalités de l'appui fourni aux PMA.

## **G. Comité de Paris sur le renforcement des capacités**

50. En 2020, le Comité de Paris a continué de mener des activités relatives au renforcement des capacités, conformément à ses mandats. En raison du report à 2021 de la vingt-sixième session de la COP, ainsi que du Pôle de renforcement des capacités organisé chaque année par le Comité de Paris, ce dernier a organisé en novembre 2020 avec des membres de son Réseau une manifestation virtuelle sur le thème « La dynamique de renforcement des capacités pour une reprise plus efficace ». Une manifestation virtuelle a été organisée chaque semaine. Ces manifestations portaient sur des questions urgentes du renforcement des capacités, parmi lesquelles les enjeux et les perspectives des activités de renforcement des capacités à distance ; les activités de renforcement des capacités visant à accroître la résilience face aux changements climatiques au niveau local ; et les enseignements à retenir en ce qui concerne les solutions de renforcement des capacités liées au processus d'amélioration des CDN. La dernière manifestation de cette série s'est tenue pendant les dialogues sur le climat et a porté sur les travaux du Comité de Paris en 2021 et les échanges de vues et de perspectives sur la promotion des activités de renforcement des capacités dans le cadre de l'Accord de Paris, notamment sur les besoins et les efforts en matière de renforcement des capacités concernant les petits États insulaires en développement (PEID) et le renforcement des capacités nécessaires pour accéder au financement de l'action climatique. Quelque 250 participants ont pris part activement à cette série de manifestations, et plus de 750 participants en ont suivi les diffusions en direct.

51. Le Réseau du Comité de Paris, créé en avril 2020, est une association de parties prenantes souhaitant participer aux activités de renforcement des capacités relatives aux changements climatiques dans le but d'en améliorer la cohérence et la coordination et de favoriser les synergies dans ce domaine. Ce réseau s'emploie à atteindre cet objectif au moyen notamment d'activités de communication, de sensibilisation, de collaboration et de mise en réseau, ainsi que d'échanges techniques, de webinaires, d'ateliers et d'activités d'apprentissage mutuel. Au 31 décembre 2020, ce réseau comptait 220 membres originaires d'environ 80 pays.

52. Le Comité de Paris a également complété sa série d'ateliers régionaux de renforcement des capacités intitulée « Des connaissances à l'action » par un atelier destiné à la région de l'Afrique. En raison de la pandémie de COVID-19, cet atelier n'a pas pu avoir lieu pendant la Semaine du climat pour l'Afrique et a été organisé sous la forme d'une

manifestation à distance avec des partenaires régionaux et internationaux. Plus de 50 participants ont amélioré leurs connaissances et leur compréhension de la manière dont les obstacles cognitifs et institutionnels, ainsi que les lacunes dans le domaine de la recherche et d'autres faiblesses sur le plan des capacités et des compétences, peuvent affaiblir l'interface science-politique-action aux niveaux national et régional, et ont recensé une série de mesures permettant de remédier à ces obstacles et ces lacunes et de répondre à ces besoins. Cette série d'ateliers, qui a débuté en 2019, a permis de formuler des conclusions concrètes et des recommandations orientées vers l'action à l'intention de différents groupes de parties prenantes<sup>27</sup>, et a conduit certains des partenaires organisateurs à engager plusieurs activités de suivi qui ont lieu actuellement.

53. En outre, le Comité de Paris a poursuivi son partenariat avec le secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation, et le CRTC pour faire mieux connaître les activités d'appui à la préparation et au renforcement des capacités en matière d'accès au financement de l'adaptation au titre de la Convention et de l'Accord de Paris. Ils ont publié conjointement le deuxième numéro d'un bulletin d'information sur ce sujet<sup>28</sup>.

54. Le Comité de Paris a continué de mettre à jour les informations disponibles sur le portail du renforcement des capacités et sur les pages Web qui y sont associées et à tenir à jour sa page de réseau numérique sur Facebook, en permettant d'accéder facilement aux informations sur les activités relatives au renforcement des capacités des organes constitués et des autres parties prenantes.

55. Le troisième Pôle de renforcement des capacités, le lancement d'une formation en ligne sur le renforcement des capacités en matière d'intégration des préoccupations liées aux droits de l'homme dans l'action climatique, élaborée conjointement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, et un atelier du Comité de l'adaptation sur les questions de genre et l'adaptation auquel le Comité de Paris avait été invité à contribuer, qui devait avoir lieu dans le cadre de l'Expo PNA 2020, ont également dû être reportés à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.

## **H. Comité exécutif de la technologie et Centre-Réseau des technologies climatiques**

### **1. Activités conjointes**

56. En 2020, le CET et le CRTC ont poursuivi leur étroite collaboration à la mise en place du cadre technologique. Ils ont organisé conjointement quatre réunions techniques d'experts à distance pour les régions Afrique, Asie-Pacifique, Europe de l'Est et Afrique de l'Ouest, et Amérique latine et Caraïbes. Ces réunions visaient à sensibiliser au niveau régional aux orientations et technologies permettant d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter dans le secteur de la construction, et elles ont permis de mieux comprendre les facteurs de réussite et le rôle des différentes parties prenantes dans la mise au point et le transfert technologique de solutions de climatisation intelligentes sur le plan climatique pour les bâtiments écologiques.

### **2. Comité exécutif de la technologie**

57. En 2020, les activités du CET relatives au renforcement des capacités ont porté principalement sur les supports de connaissances. Le CET a produit une publication sur les méthodes innovantes permettant d'accélérer la mise en application des technologies climatiques utilisées aux fins de l'atténuation et de l'adaptation et de les déployer à plus

<sup>27</sup> Voir Comité de Paris, 2020. *Capacity-building Knowledge to Action Days at the Regional Climate Weeks (2019-2020): summary report*. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse [https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CBK2A\\_SummaryReport.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CBK2A_SummaryReport.pdf).

<sup>28</sup> Disponible à l'adresse <https://us9.campaign-archive.com/?u=88a3b792bb30a3108bd1c1be7&id=91aa176cf5>.

grande échelle<sup>29</sup>. Cette publication contient une série de recommandations destinées aux parties prenantes aux niveaux national et international. En outre, il a élaboré une note d'orientation du CET sur les moyens de donner suite de manière plus efficace aux résultats des évaluations des besoins technologiques<sup>30</sup>, qui contient des recommandations relatives aux activités futures des acteurs aux niveaux international, régional et national, notamment des décideurs des pays en développement, des organisations internationales et des institutions financières, et des acteurs du secteur privé.

58. Enfin, il a publié, en collaboration avec le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, une note d'orientation sur les technologies visant à prévenir et réduire les pertes et préjudices dans les zones côtières et à y faire face (voir par. 33 ci-dessus).

### 3. Centre-Réseau des technologies climatiques

59. En 2020, le CRTC a mené plus de 30 activités relatives au renforcement des capacités aux niveaux mondial, régional et national. Au niveau mondial, le CRTC a organisé une formation en ligne sur la méthode d'évaluation des besoins technologiques (EBT) et les ressources mises à disposition pour cette évaluation par le Partenariat PNUE-Université technique du Danemark (Partenariat PNUE-DTU) dans le cadre du projet mondial sur l'EBT, afin de contribuer au renforcement des capacités nécessaires à l'exécution des projets d'EBT. Des représentants de 120 autorités nationales désignées, entités nationales désignées et entités chargées d'effectuer l'EBT, originaires de 13 pays en développement, ont participé à cette formation.

60. Le CRTC, le PNUE et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont lancé un nouveau programme de microfinancement d'un montant total de 10 millions de dollars des États-Unis, financé par le Fonds pour l'adaptation, visant à renforcer l'appui à l'innovation en matière d'adaptation aux changements climatiques. Le CRTC aidera les pays à tester, évaluer, déployer et développer à plus large échelle des pratiques, des technologies et des produits innovants en matière d'adaptation. En outre, ce programme facilitera le partage des connaissances et l'échange des meilleures pratiques.

61. En collaboration avec le PNUE et le Réseau des femmes africaines défenseuses de l'environnement, le CRTC a organisé plusieurs webinaires dans le cadre d'une nouvelle série de conférences en ligne, intitulée « Earth Science Cafes », portant sur des questions telles que la déforestation, les perturbations liées aux pandémies et la restauration des paysages.

62. En collaboration avec les membres du Réseau et d'autres partenaires, le CRTC a également organisé quatre webinaires sur divers sujets tels que les changements climatiques, la sécurité alimentaire et le COVID-19, la comptabilité appliquée aux océans, les technologies utilisant l'énergie marine à l'appui de l'économie « bleue » dans les PEID, ainsi que la bioénergie et le captage et le stockage du dioxyde de carbone.

63. Au niveau régional, le CRTC a organisé des forums régionaux virtuels auxquels ont assisté au total 134 participants représentant principalement des entités nationales désignées, des autorités nationales désignées, des partenaires du groupement du CRTC et des membres du Réseau. Ces forums ont contribué à renforcer les capacités des entités nationales désignées et d'autres parties prenantes en permettant de partager des données d'expérience et des meilleures pratiques aux niveaux national et régional concernant l'assistance technique fournie par le CRTC dans les différentes régions.

64. Le CRTC a lancé les « Climate Innovation Labs » (laboratoires d'innovation climatique) en 2020. Près de 800 participants de plus de 50 pays d'Afrique et de l'Asie-Pacifique ont pris part à deux réunions virtuelles de ces laboratoires en novembre et en décembre. Ces laboratoires visent à aider les pays à stimuler l'innovation en améliorant leurs systèmes nationaux d'appui à l'innovation et en associant les jeunes à cette démarche

<sup>29</sup> CET, 2020. *Innovative approaches to accelerating and scaling up climate technology implementation for mitigation and adaptation*. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/tclear/tec/innovativeapproaches>.

<sup>30</sup> CET, 2020. *Enhancing implementation of the results of technology needs assessments*. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/tclear/tec/brief13.html>.

dans le cadre de la recherche de solutions locales aux problèmes liés aux changements climatiques en collaboration avec des petites et moyennes entreprises privées.

65. Ces activités relatives au renforcement des capacités menées aux niveaux mondial et régional ont été complétées par des activités organisées par le CRTC au niveau national, parmi lesquelles notamment la fourniture d'assistance technique à cinq pays : à l'Indonésie, en vue de renforcer la transition vers la mobilité électrique à Jakarta ; au Pakistan, afin de créer une équipe de formateurs chargés de former les futurs spécialistes de la gestion et des audits énergétiques ; aux Îles Salomon, pour améliorer l'efficacité énergétique des postes de relèvement municipaux ; aux Tonga, afin de procéder à la révision et au lancement du Plan directeur pour l'efficacité énergétique des Tonga ; ainsi qu'au Viet Nam, en vue de renforcer les capacités en matière d'évaluation des options d'atténuation dans le cadre de la production de riz avec des méthodes à faible intensité de carbone.

66. Des activités d'appui technique ou de renforcement des capacités ont également été organisées à Panama, afin d'accélérer la transition vers la mobilité durable et les systèmes à faible émission de carbone, à la Grenade, en vue d'améliorer la gestion de l'approvisionnement en eau, et en Eswatini, dans le cadre de l'élaboration d'une note de réflexion du FVC.

67. Enfin, dans le cadre de son dispensaire technologique de portée nationale pour les petites et moyennes entreprises industrielles visant à appuyer la mise en œuvre des programmes d'innovation dans le secteur privé lancés en 2019, le CRTC a organisé des ateliers « boot camp » et des manifestations de rapprochement dans le cadre de dispensaires technologiques destinés au Kenya et à la République-Unie de Tanzanie, respectivement, auxquels ont pris part 134 participants au total.

#### **IV. Éléments de renforcement des capacités dans les activités des organes créés au titre du Protocole de Kyoto : Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre**

68. En 2020, le Conseil exécutif du MDP a continué de fournir aux forums, à d'autres parties prenantes et aux régions un appui en matière de renforcement des capacités au titre du Partenariat du Cadre de Nairobi.

69. Parmi les activités organisées au titre du Partenariat du Cadre de Nairobi figurait notamment la première série de dialogues régionaux virtuels tenus dans cinq régions et sous-régions au sujet de la tarification du carbone dans le cadre du domaine d'activité consacré aux instruments de collaboration pour une action climatique ambitieuse. Ces manifestations ont permis aux agents de l'État des principaux ministères participants de prendre part à des activités d'apprentissage par les pairs au niveau régional avec des agents d'autres pays intéressés par les instruments de tarification du carbone.

70. Dans le cadre de son appui aux forums et aux autres parties prenantes, le Conseil exécutif du MDP a coorganisé avec la Banque mondiale le vingt et unième Forum mondial des autorités nationales désignées sous la forme d'une manifestation à distance à laquelle ont assisté 90 participants. Cette manifestation a contribué à améliorer les connaissances des autorités nationales désignées sur les activités du MDP, les marchés de droits d'émission de carbone, le financement de l'action climatique et les activités menées au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris ; elle leur a également permis d'échanger des données d'expérience en matière de collaboration régionale et de mener une réflexion sur l'avenir du MDP. Trois réunions régionales du Forum des autorités nationales désignées ont eu lieu dans le cadre du processus préparatoire du Forum mondial afin de recueillir des contributions, en particulier sur l'avenir des mécanismes de marché. Le Conseil exécutif du MDP a également organisé sa réunion annuelle du Forum mondial des centres régionaux de collaboration. Cette réunion virtuelle, qui était coorganisée par la World Green Economy Organization et à laquelle ont assisté 75 participants, a donné aux partenaires des centres l'occasion de se connaître et de partager et définir des stratégies pour faire progresser l'action climatique au niveau mondial grâce au réseau des centres.

71. Également dans le cadre de son appui aux forums et aux autres parties prenantes, le Conseil exécutif du MDP a organisé un atelier virtuel de mise au point afin de renforcer les capacités des entités opérationnelles désignées et des évaluateurs principaux figurant dans le fichier d'experts accrédités par le MDP. En outre, deux ateliers en ligne destinés aux praticiens, l'un sur les normes et les outils du MDP relatifs aux émissions de GES dans le secteur de la construction, et l'autre sur l'utilisation des taux d'implantation sur les marchés dans le cadre des normes, des méthodes et des outils du MDP, ont été organisés pour recueillir les avis des concepteurs de projets et des experts sur ces sujets, afin d'éclairer les travaux du Groupe des méthodes du MDP.

72. En collaboration avec l'École des cadres du système des Nations Unies, une formation sur le thème « L'Accord de Paris sur les changements climatiques en tant que programme de développement » a été organisée. Elle a été suivie par 300 participants qui ont acquis des connaissances sur les approches globales et intégrées des changements climatiques et sur les liens et les interdépendances entre le développement durable et les mesures de lutte contre les changements climatiques, et qui ont renforcé leur capacité à faire des choix éclairés sur les grandes orientations en matière de développement durable à faible émission de carbone et résilient face aux changements climatiques.

73. Dans le cadre de son appui aux régions, le Conseil exécutif du MDP, par l'intermédiaire des centres régionaux de collaboration, a mené 31 activités relatives au renforcement des capacités régionales et nationales, chaque activité bénéficiant en moyenne à 31 participants. On citera parmi ces activités des ateliers de renforcement des capacités, des manifestations destinées au partage des connaissances et des consultations publiques sur des questions telles que les niveaux de référence normalisés et leurs applications, la tarification du carbone et les marchés nationaux et internationaux de droits d'émission de carbone, les solutions de climatisation intelligentes sur le plan climatique, les négociations sur les changements climatiques et la neutralité carbone, les programmes sur l'empreinte carbone et les plateformes régionales sur l'empreinte carbone. Par ailleurs, certaines de ces activités ont porté sur le suivi, la notification et la vérification et sur la gestion des GES sur une base volontaire. En outre, les centres régionaux de collaboration ont continué de soutenir le projet de financement fondé sur les besoins en organisant dans différentes sous-régions des ateliers techniques qui se sont concentrés sur l'élaboration de stratégies régionales de financement de l'action climatique et ont permis de faire le point sur les fonds pour le climat, de définir les besoins et les priorités, et d'échanger des connaissances et des informations.

## **V. Éléments de renforcement des capacités décrits par le Fonds pour l'environnement mondial et le Conseil du Fonds pour l'adaptation**

### **A. Fonds pour l'environnement mondial**

74. Au cours de l'exercice 2020 (de juillet 2019 à juin 2020), le renforcement des capacités est resté partie intégrante des projets d'atténuation et d'adaptation du FEM, lequel a continué de soutenir, par ses projets, les activités habilitantes et le renforcement des capacités pour que les engagements contractés au titre de la Convention, comme l'établissement des rapports biennaux actualisés, puissent être honorés.

75. Pendant l'année civile 2019, le Fonds fiduciaire pour l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence (Fonds fiduciaire IRCT), la Caisse du FEM, le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques ont financé 65 projets isolés ou plurisectoriels, correspondant à diverses priorités en matière de renforcement des capacités, dans le cadre de l'assistance technique. En 2019, les ressources du FEM allouées à ces activités de renforcement des capacités ont totalisé environ 84,7 millions de dollars É.-U., dont 41,2 millions de dollars pour les activités de 30 projets visant à apporter un appui à 26 PEID et PMA.

76. Les projets couvrent 10 domaines prioritaires définis par la Conférence des Parties en matière de renforcement des capacités, la plupart des projets d'atténuation portant sur l'amélioration des environnements favorables, le renforcement des capacités institutionnelles, l'éducation, la formation et la sensibilisation du public, ainsi que l'appui aux communications nationales. Les projets appuyés par le Fonds fiduciaire IRCT ont porté sur les inventaires de GES, la gestion des bases de données sur les émissions et les systèmes de collecte, de gestion et d'utilisation des données d'activité et des facteurs d'émission ; le renforcement des capacités institutionnelles ; ainsi que l'éducation, la formation et la sensibilisation du public. Les projets d'adaptation ont principalement porté sur le renforcement des capacités de mise en œuvre des mesures d'adaptation, le développement et le renforcement des institutions, l'amélioration des environnements favorables, ainsi que la recherche et l'observation systématique au moyen de systèmes d'information climatique.

77. Le FEM a continué de diriger l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence, créée par la COP à sa vingt et unième session pour contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et techniques des Parties non visées à l'annexe I en vue de satisfaire aux critères renforcés de transparence tels que définis à l'article 13 de l'Accord de Paris. Au cours de l'exercice 2020, le FEM a approuvé un projet au niveau mondial de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence et 12 projets nationaux, au Bénin, aux Fidji, au Guatemala, en Haïti, en Indonésie, au Malawi, aux Maldives, à Maurice, en Namibie, au Paraguay, en Thaïlande et au Viet Nam. Sur les ressources indiquées pour le septième cycle de reconstitution des ressources de la Caisse du FEM que la Caisse doit allouer à l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence, 41 millions de dollars (soit 74,5 %) avaient été programmés au 30 juin 2020.

78. Le FEM a également continué de soutenir le Programme mondial d'appui pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés par les Parties non visées à l'annexe I, mis en œuvre conjointement par le PNUD et le PNUE. Outre un appui à l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, le Programme aide à ce qu'une assistance soit proposée pour la présentation et l'amélioration des CDN. Depuis la fin de 2015, le Programme a prêté assistance à plus de 130 pays d'Afrique, de l'Asie-Pacifique, d'Europe orientale, et d'Amérique latine et Caraïbes.

79. Au cours de l'exercice 2020, le Programme mondial d'appui a soutenu la création et le renforcement de 14 réseaux de collaboration pair à pair pour l'accès à un appui ciblé et à l'échange de données d'expérience. On mentionnera parmi les autres activités menées pendant cette période des webinaires, des publications, une aide aux pays concernant la prise en considération des questions de genre dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés, une aide en vue de l'examen des rapports nationaux, l'élaboration d'un manuel sur l'établissement des inventaires nationaux des GES à l'intention des PEID et des PMA en collaboration avec le secrétariat de la Convention, et la gestion du portail d'assistance sur les contributions déterminées au niveau national.

80. Le FEM a continué de faciliter l'exécution d'activités au titre de l'article 6 de la Convention, y compris dans le cadre du programme de travail de Doha, notamment en apportant des ressources financières aux Parties non visées à l'annexe I, en particulier aux États d'Afrique, aux PMA et aux PEID. En 2019, il a dépensé au moins 11,4 millions de dollars É.-U. pour l'éducation, la formation et la sensibilisation du public au titre de sa programmation ordinaire pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. En outre, nombre de projets du FEM relatifs aux communications nationales comportent des éléments liés à ce thème.

## **B. Conseil du Fonds pour l'adaptation**

81. Le renforcement des capacités est un élément clef du portefeuille actuel de projets et de programmes approuvés par le Fonds pour l'adaptation. Au cours de l'exercice 2019, les femmes représentaient 50,5 % des bénéficiaires de projets. Les bénéficiaires ont reçu une formation sur la résilience face aux changements climatiques et la diversification des moyens de subsistance. Dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités, le Fonds pour l'adaptation a élaboré un cours d'apprentissage en ligne à un rythme personnalisé sur l'accréditation et la

prise en compte des aspects environnementaux et sociaux et des questions de genre dans la conception et la mise en œuvre des projets et des programmes. Ce cours s'adresse aux autorités désignées par le Fonds pour l'adaptation, aux entités chargées de l'exécution, aux entités souhaitant mener des activités d'exécution et à d'autres parties prenantes.

82. Le Fonds pour l'adaptation appuie également le renforcement des capacités dans le cadre de son Programme de développement de la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique, notamment afin de permettre aux institutions nationales des pays en développement d'accéder aux fonds et d'exécuter des projets. Certaines des activités relatives au développement de la capacité d'accès direct et au renforcement des capacités qui avaient été prévues ont dû être reportées en raison de la pandémie de COVID-19 ; les paragraphes ci-après donnent une vue d'ensemble des activités qui ont eu lieu pendant la période considérée.

83. Au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, le Fonds pour l'adaptation a coorganisé à Antigua-et-Barbuda le séminaire annuel de préparation au financement de l'action climatique destiné aux entités nationales d'exécution accréditées, conjointement avec le Ministère de l'environnement d'Antigua-et-Barbuda, qui en est l'entité d'exécution nationale accréditée. Ce séminaire prévoyait notamment une formation sur la politique de genre du Fonds pour l'adaptation et un débat sur l'innovation en matière d'adaptation et d'accès aux subventions à l'innovation offertes par le Fonds, qui constituent de nouvelles possibilités de financement dans le cadre de la stratégie à moyen terme du Fonds pour la période 2018-2022.

84. Le Fonds pour l'adaptation a organisé ses neuvième et dixième webinaires sur le financement de l'action climatique à l'intention des entités d'exécution nationales accréditées, où il a été question des données d'expérience et des enseignements dégagés par le Fonds concernant l'évaluation de la vulnérabilité et de la faisabilité dans la perspective d'une résilience locale durable, et de la gestion des compléments de projet par une gestion adaptative pendant l'exécution du projet, respectivement.

85. Dans le cadre du Programme de développement de la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique, le Fonds pour l'adaptation a approuvé deux dons au titre de la coopération Sud-Sud visant à aider les pays en développement à déterminer quelles institutions nationales sont susceptibles de jouer le rôle d'entité d'exécution et à établir et soumettre les demandes d'accréditation, en faveur du Botswana et du Mozambique, l'exécution des dons étant placée sous la responsabilité de l'entité d'exécution nationale du Kenya. Le Fonds a également approuvé trois dons d'assistance technique destinés à aider les entités d'exécution nationale de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Zimbabwe à renforcer leur aptitude à traiter et gérer les risques environnementaux et sociaux et les aspects concernant l'égalité des sexes dans les projets et programmes d'adaptation, ainsi qu'au niveau institutionnel.

86. En outre, en collaboration avec le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national et le FVC, le Fonds pour l'adaptation a organisé un atelier de formation sur l'accréditation destiné aux pays en développement, qui s'est tenu du 2 au 3 septembre 2019 pendant la Semaine du climat en Asie-Pacifique.

87. Le secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation, en collaboration avec le CRTC et le Comité de Paris, a organisé en marge de la vingt-cinquième session de la COP une manifestation sur les moyens de faire mieux connaître les activités d'appui à la planification et au renforcement des capacités en matière d'adaptation et de faciliter l'accès à l'information sur les activités d'appui disponibles.

88. Outre l'aide au renforcement des capacités offerte par le Programme de développement de la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique, le secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation a soutenu les activités de renforcement des capacités menées dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris en participant activement aux travaux du Comité de Paris, notamment :

a) En organisant, en collaboration avec le FVC, une manifestation parallèle visant à créer une communauté de praticiens des entités à accès direct lors de la deuxième édition du Pôle de renforcement des capacités, à la vingt-cinquième session de la COP ;

b) En devenant membre du Réseau du Comité de Paris le 14 avril 2020 et en participant à la réunion inaugurale de ce réseau, qui s'est tenue à distance le 26 juin 2020 ;

c) En participant à la quatrième réunion du Comité de Paris, qui s'est tenue du 22 au 25 juin 2020.

---